



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT  
DU GARD  
-----  
ARRONDISSEMENT  
DE NIMES  
-----  
MAIRIE  
SAINT PAULET DE CAISSON

Nombre de membres  
En exercice..... 19  
Nombres de membres  
Présents .....13  
Nombres de procurations  
.....6  
Nombre de suffrages  
exprimés.....19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE**  
**SAINT PAULET DE CAISSON**  
**N° 03-11-49**

L'an deux mil quinze et le trois novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 22 octobre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe SERRE, Maire

PRESENTS : M. SERRE C., M. CARON P., M. DARBEILLE M., M. DEMARBRE T., M. FABRE E., Mme GARCIA E., M. BOUQUET S., Mme PAGES M., Mmes LARGIER J., Mme GRANIER A, Mme FERNANDEZ B, Mme HAVERLAND G., Mme RODRIGO M.

ABSENTS : M. DELORME D. (procuration à Mme PAGES M.), Mme BEDECHE A (procuration à M.SERRE C.), M. PARRE P (procuration à Mme GRANIER A), M.CARABALLO W (procuration à M. DEMARBRE T), Mme LOPEZ C, (procuration à M. CARON P.) , M. GERME J.P. (procuration à Mmes LARGIER J.).

SECRETARE DE SEANCE : M. CARON Patrice

**DENOMINATION DE LA PLACE « 19 MARS 1962 »**

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Suite aux travaux d'aménagement de voirie pour desservir la crèche « Castor et Panda », la pharmacie et la maison médicale attenante depuis le giratoire de la RD 306, une place a été créée.  
Afin de faciliter le repérage de cette place, il est proposé au conseil municipal de lui donner la dénomination place du « 19 mars 1962 ».

Pour information la date du « 19 mars 1962 » est le cessez-le-feu entre la France et l'Algérie dans le cadre des *accords d'Évian* signés la veille.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de procéder à la dénomination de la place « 19 mars 1962 »;

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

**Vote à l'unanimité**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus dits

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire par transmission

en préfecture le 04/11/2015

Le Maire,

  
Christophe SERRE

MAIRIE de SAINT-PAUL  
(GARD) \* NOS

